

Entre-temps, j'appuie les thèses présentées aujourd'hui contre toute majoration du péage dans la voie maritime.

M. Lawrence E. Kindt (MacLeod): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement de la majoration éventuelle des péages sur les Grands lacs. Il y a quelque temps, j'ai demandé au ministre des Transports quelle était l'attitude adoptée par le gouvernement au sujet de ces augmentations. Il a répondu qu'en temps et lieu, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent demanderait à divers organismes de lui présenter des mémoires, des brochures et autres instances. Lorsque l'Administration serait renseignée, elle prendrait une décision qu'elle communiquerait au gouvernement. Rien jusque-là ne deviendrait obligatoire ou exécutoire jusqu'à ce que le gouvernement, ait à son tour adopté un décret de conseil appliquant la recommandation.

• (9.00 p.m.)

La discussion aujourd'hui a pour objet de permettre au Parlement de discuter de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et de soumettre des instances avant qu'elle rende sa décision. J'ai été fort troublé que le leader de la Chambre essaie de trouver des moyens de reculer cette discussion, en invoquant l'article 26 du Règlement, par laquelle nous cherchions à discuter de ces péages. Je suis content qu'elle ait eu lieu. J'ai écouté maints discours cet après-midi et je dois dire que si ces instances vont aux oreilles de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, elles devraient avoir l'effet voulu.

Qui va présenter ces instances à l'Administration? Quant au blé, ce seront peut-être les syndicats du blé ou l'Association des producteurs unis de céréales. Ce différend intéresse les expéditeurs de céréales et tous les autres. Quelle sera la conséquence d'une augmentation des taux? Nul n'ignore que lorsqu'on fixe des taux sur les lacs ou tout autre réseau de transport, une foule de choses s'en trouvent modifiées et déplacées. Ce qui auparavant pouvait sembler un marché avantageux pour une industrie particulière peut désormais lui devenir inaccessible simplement à cause de l'augmentation des taux. Cela pourrait arriver.

Voilà pourquoi tant de gens sont perplexes devant une modification du barème de taux en vigueur depuis un certain nombre d'années. S'il faut, comme on l'a proposé, augmenter ces taux d'un cent et demi ou autrement, il en coûtera aux cultivateurs de l'Ouest environ 5 millions de dollars en frais de transport supplémentaires pour l'achemine-

ment de leur blé jusqu'à Fort-William ou Port-Arthur. Voilà 5 millions de dollars qu'ils ne toucheront pas. Il ne reste qu'à en conclure que cette somme proviendra directement des goussets des cultivateurs de l'Ouest. Ce sera de l'argent qu'ils n'auront pas à dépenser. Cela abaissera leur niveau de vie et le revenu de nombre d'entre eux ne peut pas supporter ce fardeau supplémentaire.

Grâce à cette discussion, on espère que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent réfléchira et reconsidérera les recommandations qu'elle voulait peut-être soumettre au gouvernement. On espère donc que, lorsque la décision sera rendue, elle sera dûment étayée. Sinon, le gouvernement aura le devoir de s'assurer des faits et de décider de la méthode à suivre. Nous n'aimons pas trop confier cette question au gouvernement, parce qu'il n'a pas une trop bonne réputation en matière d'initiatives susceptibles de favoriser les agriculteurs et les Canadiens de l'Ouest.

Il y a un autre aspect à toute cette question. Pourquoi ne pas composer l'augmentation des péages sur les Grands lacs, si on y donne suite, à une réduction éventuelle du volume? Si on augmente les taux, quelqu'un va décider qu'il ne peut pas les acquitter et n'expédiera plus. Que veut-on? On ne peut gagner sur les deux tableaux. Il serait préférable de laisser les taux inchangés et d'accroître le volume, ce qui rapporterait un certain montant. D'autre part, si on augmente les taux et que les expéditions baissent, en fin de compte on n'en sera peut-être pas plus riche.

Du point de vue économique et pour le bien du Canada en général, je crois qu'il s'agit de savoir si une augmentation du volume des expéditions et le maintien des taux actuels de péage permettraient de réaliser des profits plus élevés que l'augmentation des taux et la diminution des expéditions. J'espère bien que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent tiendra compte de ce fait et y regardera à deux fois avant d'augmenter les taux sur les Grands lacs.

Je suis heureux que le présent débat ait permis à tous ceux qui s'intéressent à ce problème d'exprimer leur opinion. J'espère qu'en temps et lieu, l'Administration de la voie maritime présentera ses recommandations et qu'il n'y sera pas question d'augmenter les péages sur les Grands lacs.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Je ne veux pas répéter ce qui a été dit, monsieur l'Orateur, mais je crois que je manquerais à mon devoir si je ne parlais de la majoration des péages sur la voie maritime du Saint-Laurent. Cette proposition est faite, alors que nos cultivateurs doivent faire face